

CONSEIL MUNICIPAL

27 Juillet 2017

Le **vingt-sept Juillet deux mil dix-sept**, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de VALLAN s'est réuni en séance ordinaire, sur convocation et sous la présidence de Bernard Riant, Maire.

Présents : Bernard Riant, Maire, Richard Gautier, Véronique Pierron, adjoints
Nadine Durand, Jean François Capolungo, Dany Moine, Thierry Guenard, Jean Michal Guyot, Maryline Renaudin, Maurice Poulin, Martine Chevallier, Mathieu Debain

Absents excusés : Joël Nain (pouvoir Véronique Pierron) Frédéric Magnier (pouvoir Richard Gautier)

Secrétaire de Séance : Pierron Véronique

Conseillers en exercice : 14
Présents : 12
Votants : 14



1 - ADOPTION DU COMPTE RENDU DU 22 JUIN 2017

- Le choix du véhicule thermique a été voté avec :
Pour : 8 voix
Contre : 6 voix
- Le salon MARVEL a lieu le 8 octobre 2017 et non le 1^{er} octobre

2 - DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Terrain situé 3 Impasse des Marmottes, cadastré ZM 213 - Office Auxerrois de l'Habitat
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés décident de ne pas préempter.

3 - COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Commission Enfance

Rapporteur : Véronique PIERRON

- Contrat Jennifer LEMAN :

Le contrat avenir de Jennifer LEMAN prend fin le 31 août 2017. Il convient de créer un poste non permanent d'animateur territorial, catégorie B, indice majoré 339, 1^{er} échelon, à compter du 1^{er} septembre 2017 au 5 août 2018 pour les besoins du service sur la base de 26 h / semaine

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés valide cette décision.

- Formation BAFD Jennifer LEMAN

Jennifer LEMAN effectuera son 3^e stage (formation BAFD) du 25 septembre au 30 septembre 2017. La participation de la commune s'élève à 390 euros. Le remboursement interviendra sur présentation d'un justificatif de paiement.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés valide la prise en charge pour la somme de 390 euros.

- Formation BAFA Najma LAZRAC

Najma LAZRAC effectuera la 3^e partie de sa formation du 23 octobre au 29 octobre 2017. La participation de la commune s'élève à 378 euros.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés valide la prise en charge pour la somme de 378 euros.

- Contrat Monique GARCIA : le contrat de Monique GARCIA prend fin le 30 septembre 2017.

Proposition est faite de le reconduire en l'état (21 heures/semaine) pour une année.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés valide cette proposition.

- Remboursement Activité Centre de Loisirs

Facture d'un montant de 64 € payée par Mme LEMAN Jennifer au camping de la plage des Settons à Montsauche Settons, correspondant à l'achat de gaufres pour le goûter des enfants lors de la sortie du 21.7.2017.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés valide le remboursement de la somme de 64 euros à Jennifer LEMAN.

- Centre de loisirs juillet 2017 : fréquentation « raisonnable ». activités sur l'Amérique, l'Asie et l'Afrique, sortie à la ferme des glaciers, festi coccinelles, courses au marché d'Auxerre et cinéma, journée au lac des Settons

- Rentrée de septembre 2017 :

24 enfants en maternelle : à la demande de l'IA, les GS (grandes sections) seront pris en charge par Véronique DURAND

34 enfants pour l'élémentaire

Les effectifs seront confirmés le jour de la rentrée scolaire.

La semaine de 4 jours $\frac{1}{2}$ est reconduite pour l'année scolaire 2017 - 2018.

Commission Environnement - Attractivité

Rapporteur : Jean François CAPOLUNGO

La commission environnement et attractivité s'est réunie le lundi 3 juillet 2017 à 18 h à la mairie.

Présents : Nadine DURAND, Martine CHEVALLIER, Maryline RENAUDIN, Jean François CAPOLUNGO, Thierry GUENARD, Joël NAIN

Absente excusée : Véronique PIERRON

- La commission a fait sa 1^{ère} visite des maisons fleuries et a sélectionné une douzaine de lauréats. La 2^e visite aura lieu le lundi 4 septembre à 18 h 30 à la mairie (sélection finale)
- La commission étudie la façon de mettre nos fontaines en valeur.

- Aménagement de l'aire de jeux Chemin des Saussis. Visite de Monsieur PETIT de l'ATD (Agence Technique Départementale) pour la mise en conformité de l'aménagement et sécurisation des lieux (proximité du ru)
- La structure en bois sur laquelle doit figurer le plan de Vallan et les différents sentiers de randonnées a été réalisée par l'IME D'Auxerre. La pose sera effectuée en 2018.

Commission Travaux

Rapporteur : Bernard RIANI

Les chéneaux de l'école élémentaire seront remis à neuf par l'entreprise STE en semaine 32 sous le contrôle de Maurice POULIN
La toiture du terrain de foot sera également remise en état (vandalisme)

Commission Voirie Assainissement

Rapporteur : Bernard RIANI

Pas de dossier

Commission Animation

Rapporteur : Richard GAUTIER

Le 1^{er} octobre 2017 : salon de la BD avec le Mont des Bulles
Le 8 octobre 2017 : salon MARVEL

Commission Accessibilité

Rapporteurs : Véronique PIERRON et Joël NAIN

Pas de dossier

COMMISSION Maison Citoyenne

Rapporteur : Véronique PIERRON

Les offres pour les missions SPS et Contrôle Technique ont été analysées et le choix fait (voir décisions du Maire)

COMMISSION CCAS

Rapporteur : Véronique PIERRON

1. Dossier aide sociale

Une aide pour des soins dentaires avait été formulée en 2016. Le CCAS avait accordé une aide de 400 euros pour un montant restant à charge de 855 euros. La facture nous a été transmise.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une voix valide la prise en charge pour la somme de 400 euros proposée par les membres du CCAS.

2. Bon rentrée scolaire 2017-2018

Comme chaque année le CCAS donne 40 euros aux enfants entrant en 6^e, seconde ou apprentissage.

Les familles seront prévenues individuellement. En cas d'oubli, n'hésitez pas à vous faire connaître en Mairie.

4 - BUDGET Commune

1. Indemnité de Conseil 2016 - Trésorier

VU, l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU, le décret n°82.979 du 19 novembre 1982, précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

VU, l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Le Conseil Municipal, DECIDE, à l'unanimité des présents et représentés

- De ne pas accorder d'indemnité de conseil au Trésorier pour l'année 2016.

2. Admission en non-valeur

M. GAUTIER faisant régulièrement le point des restes à recouvrer auprès des services de la Trésorerie, propose, **sur demande de la Trésorerie**, de mettre en NON VALEURS la somme de 21,13 € (3 pièces) au motif de « créances inférieures au seuil de poursuites »

Il sera établi un mandat d'un montant de 21,13 € imputé à l'article 6541.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents et représentés de mettre en non valeurs la somme de 21,13 € (3 pièces)

5 - VÉHICULE SERVICE TECHNIQUE

Suite au Conseil Municipal du 22 juin 2017, où avait été adopté le principe de l'achat d'un véhicule thermique, une commission des travaux « élargie à l'ensemble du Conseil Municipal » s'est tenue le 24 Juillet 2017.

Présents : Bernard Riant, Maire, Véronique PIERRON, Richard GAUTIER, Maurice POULIN, Martine CHEVALLIER, Jean François CAPOLUNGO, Maryline RENAUDIN, Nadine DURAND, Dany MOINE, Jean Michel GUYOT, Mathieu DEBAIN

Absents excusés : Joël NAIN (pouvoir à Véronique PIERRON) Frédéric MAGNIER (pouvoir à Richard GAUTIER) Thierry GUENARD

Y ont été présentés :

- le devis de l'achat du véhicule PEUGEOT PARTNER ESSENCE pour un montant total de 13 919.86 euros TTC (frais administratif, carte grise, attelage monobloc, habillage bois : plancher bois antidérapant et panneaux latéraux en bois brut sans les passages de roues, vitres latérales, jeu de 2 barres de toit, porte latérale coulissante vitrée inclus). Jean Michel GUYOT qui s'est chargé des démarches contactera le représentant (ou un collègue si celui-ci est en congés) afin que le Maire signe le bon de commande dans la semaine du 31 juillet au 4 août 2017.
Reprise de l'ancien véhicule : 1 350.00 euros HT

Le blason ainsi que le nom de la commune seront marqués sur les 2 portes avant du véhicule pour un coût de 258 euros TTC (bleu sur fond blanc). Dany MOINE se charge de cette opération auprès de l'entreprise AZ PUB.

- les devis pour l'achat d'une remorque :

EXPERT JARDIN pour un montant de 1 611.62 euros TTC

Dimension 2550*1470*350

Double essieu, poids à charge 750 kg, fond bois

ALABEURTHE pour un montant de 1 767.00 euros TTC

Double essieu, poids à charge 750 kg, fond bois.

Dimension 2510*1330*400

Dany MOINE a pris contact avec Alabeurthe et le prix de la remorque est ramené à 1 621.66 euros TTC. Il explique que le châssis est plus solide que celui du modèle EXPERT JARDIN

Le choix d'une remorque « fond bois » ne fait pas l'unanimité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide l'achat de la remorque proposée par ALABEURTHE pour un montant de 1 621.66 euros TTC

Pour : 9 voix

Abstention : 5 voix

6 - DÉCISIONS DU MAIRE

Maison Citoyenne

CONVENTION ATD 2017B087- AMO Phases C à G DEC.2017.07.06

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal
(Art L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Vu la délibération 2014/24 du 24.4.2014, relative aux délégations du conseil municipal données au Maire,

Le Maire informe qu'il est nécessaire de se faire assister par l'Agence Territoriale Départementale pour la maîtrise d'ouvrage de la maison citoyenne : phases C à G.

Phases de mission	Libellé	
C	Etudes	Choix Maître Œuvre
		Choix Missions de conseils
		Suivi des études de maîtrise d'œuvre
D	Choix des entreprises de travaux	
E	Phase travaux	
F	Phase réception	
G	Parfait achèvement	

Le montant de la convention s'élève à 12.000 € HT - 14.400 € TTC

Le Conseil prend acte.

CHOIX ENTREPRISE Marché coordination Sécurité et Protection de la Santé

DEC.2017.07.07

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal
(Art L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Vu la délibération 2014/24 du 24.4.2014, relative aux délégations du conseil municipal données au Maire,

Vu le rapport d'analyse,

Vu la synthèse ci-après,

	Prix	Valeur technique	Total
DEKRA	47,32	25,00	72,32
APAVE	52,50	15,00	67,50
BUREAU VERITAS	60,00	25,00	85,00

Classement	Société	Montant offre HT
1	BUREAU VERITAS	2 800,00
2	DEKRA	3 550,00
3	APAVE	3 200,00

Le Maire informe que l'entreprise **BUREAU VERITAS** a été retenue pour le marché de coordination Sécurité et Protection de la Santé de la maison citoyenne.

Le Conseil Municipal prend acte.

CHOIX ENTREPRISE Marché Contrôle Technique
DEC.2017.07.08

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal
(Art L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Vu la délibération 2014/24 du 24.4.2014, relative aux délégations du conseil municipal données au Maire,

Vu le rapport d'analyse,

Vu la synthèse ci-après,

	Prix	Valeur technique	Total
DEKRA	40,91	30,00	70,91
SOCOTEC	60,00	5,00	65,00
APAVE	36,49	17,50	53,99

Classement	Société	Montant offre HT
1	DEKRA	2 970,00
2	SOCOTEC	2 025,00
3	APAVE	3 330,00

Le Maire informe que l'entreprise **DEKRA** a été retenue pour l'étude géotechnique du dossier de la maison citoyenne.

Le Conseil Municipal prend acte.

ASSAINISSEMENT - Contrat entretien des réseaux eaux usées et du poste de relèvement - ASSAINICLEAN

DEC.2017.07.09

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal
(Art L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Vu la délibération 2014/24 du 24.4.2014, relative aux délégations du conseil municipal données au Maire,

Afin de maintenir en bon état les réseaux d'eaux usées et le poste de relèvement,

Vu, l'offre de prestation de l'entreprise ASSAINISCLEAN pour une période de 4 ans à compter du 13.7.2017

	HT	TTC
1ère année	1 027,08	1 129,74
2ème année	1 007,60	1 108,36
3ème année	1 014,18	1 115,49
4ème année	964,40	1 060,84

Le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il a signé le contrat d'entretien des réseaux eaux usées et du poste de relèvement avec l'entreprise ASSAINICLEAN.

Le Conseil Municipal prend acte.

7 - COMMUNICATIONS



- **Arrêté sécheresse** : un arrêté de la Préfecture nous informe que nous sommes en vigilance et nous donne les consignes à respecter suite à cette sécheresse, en particulier :
 - **arrosage avant 8 heures et après 19 heures et ce jusqu'au 31 octobre**
- Bernard Riant lit un courrier de l'association des chasseurs qui souhaite pouvoir utiliser un vestiaire au terrain de foot quelques jours par an, lors des battues.
Le conseil donne un avis de principe favorable sachant qu'un état des lieux devra être fait pour chiffrer les travaux de remise en état sommaire ainsi que le volet conformité sécurité. A cette occasion, Bernard Riant évoque une rencontre précédente avec le RCA qui cherchait des terrains disponibles pour entraîner les jeunes. Le point sera fait sur ce projet.

Prochaine réunion du Conseil : Jeudi 28 Septembre 2017 - 20h30

Séance est levée à 23 heures

Fait et délibéré, le 27 Juillet 2017.

Le Maire,
Bernard RIANTE



Véronique PIERRON

Richard GAUTIER

Joël NAIN (absent excusé)

Jean-François CAPOLUNGO

Frédéric MAGNIER
Absent excusé

Maurice POULIN

Thierry GUENARD

Nadine DURAND

Jean-Michel GUYOT

Mathieu DEBAIN

Martine CHEVALLIER

Maryline RENAUDIN

Dany MOINE